



JOSÉE NÉRON

CHEF DE

L'ÉQUIPE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2016-2020 DE VILLE DE SAGUENAY**

Le 7 avril 2016

Table des matières

Présentation de l'auteur	3
Introduction	4
Exposé général	6
Réduction à la source	6
Zéro déchet.....	6
Utilisation du papier	7
Réemploi	7
Récupération et recyclage	8
Lieux publics et événements.....	8
Eau embouteillée et verre de styromousse	9
Appels d'offres.....	9
Valorisation (recyclage)	10
Traitement des matières organiques	10
Grands générateurs.....	12
Élimination	13
Secteurs ICI et CRD	13
Quartiers blancs	13
Information, sensibilisation et éducation	13
Conclusion	15
Liste des recommandations	16

Présentation de l'auteur

L'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD) est le seul parti politique reconnu au conseil municipal de Saguenay. Il compte 900 membres. Aux élections municipales de novembre 2013, il a récolté 37 % des voix à la mairie et deux conseillères ont été élues sous sa bannière. Les deux élues de l'ERD forment l'opposition au conseil municipal.

Madame Josée Néron a été élue en tant que conseillère municipale du district # 14 à Saguenay le 3 novembre 2013. Elle a été nommée conseillère désignée du parti dans les jours qui ont suivi l'élection. Le 20 novembre 2015, elle a été officiellement nommée chef de l'Équipe du Renouveau démocratique, à la suite d'une campagne à la chefferie. Elle succède ainsi à messieurs Léonard Gagnon, qui a été nommé chef lors de la fondation du parti le 5 novembre 2011 et qui a occupé la fonction jusqu'au 14 avril 2013, au moment de l'investiture de Paul Grimard, qui a été à la tête du parti jusqu'à sa démission le 27 novembre 2014, et Aurélien Leclerc, chef intérimaire du 17 décembre 2014 au 14 novembre 2015.

Par ailleurs, madame Néron est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et d'un baccalauréat en administration des affaires/comptabilité. Elle a obtenu en 1986 le titre de comptable en management accrédité du Québec et porte le titre de CPA/CMA. Elle siège sur le conseil d'administration de l'Ordre des CPA.

Introduction

L'environnement et le développement durable sont des priorités pour l'Équipe du Renouveau Démocratique. Dans son programme électoral¹ adopté en vue de l'élection de novembre 2013, le parti s'est engagé à faire de Saguenay une « ville verte ». La gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable et de réduction des matières envoyées à l'enfouissement font partie de nos priorités.

Nous croyons que la présente entente de collaboration avec le Lac-Saint-Jean pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station est un pas dans la bonne direction. Nous considérons que d'autres pistes de collaboration pourraient être évaluées avec la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean, notamment en ce qui a trait au traitement des matières organiques. Lors de la consultation publique du 31 mars, il a été question que les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Saguenay et du Lac-St-Jean soient arrimés dans l'avenir. Nous sommes favorables à de telles initiatives.

Nous souhaitons également que Ville de Saguenay collabore davantage avec les nombreux organismes locaux en gestion des matières résiduelles ainsi que ceux qui touchent la mise en place du développement durable, tels que la Chaire en éco-conseil, Eurêko, le Centre québécois de développement durable (CQDD), etc. afin de bonifier ses actions en gestion des matières résiduelles.

Ville de Saguenay est une ville universitaire. Il serait donc intéressant d'inclure l'université et les cégeps dans l'élaboration et l'évaluation des actions à entreprendre en gestion des matières résiduelles et dans la mise en place du développement durable en général.

Nous sommes favorables aux grandes orientations du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020 de Ville de Saguenay et de la MRC-du-Fjord. Cependant, nous croyons qu'il pourrait aller plus loin sur certaines questions. Par exemple l'utilisation du papier, le réemploi dans les écocentres, les

¹ *Tous ensemble pour un renouveau démocratique*, programme électoral de l'Équipe du Renouveau Démocratique (ERD), 2013, p. 13

îlots d'apport volontaire dans les lieux publics et la valorisation de la matière organique par les grands générateurs.

La grande majorité des intervenants lors de la consultation publique du 31 mars ont souligné l'importance du volet « information, sensibilisation et éducation » (ISÉ) du PGMR. Nous croyons également qu'il s'agit de l'élément clé de la réussite de ce plan.

Exposé général

Le PGMR prévoit l'adoption de plusieurs règlements qui émanent des objectifs du Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015 :

- Interdire le papier et le carton dans les ordures ménagères – Objectif gouvernemental : recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels (2015)
- Interdiction de jeter les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) dans les ordures ménagères – Objectif gouvernemental : trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des CRD du segment du bâtiment (2015)
- Interdiction de jeter du bois dans les ordures ménagères – Objectif gouvernemental : Bannir le bois de l'enfouissement (en vigueur depuis 2014)

Il va de soi que les élus de l'ERD appuieront l'adoption de ces règlements lorsqu'ils seront présentés au conseil municipal.

Réduction à la source

Zéro déchet

La Ville de Lévis a pris l'engagement dans son PGMR révisé d'atteindre l'objectif de zéro déchet en 2030. Nous considérons qu'il est important, quand on se donne des objectifs en matière de réduction de déchets, d'être en mesure de s'assurer que la matière qui n'ira pas à l'enfouissement sera valorisée. Selon nos informations, Saguenay n'aurait ni la démographie ni les installations nécessaires pour répondre à un objectif de zéro déchet en valorisant toute la matière. Cependant, nous croyons qu'il faut se doter d'objectifs ambitieux qui nous motivent à faire toujours mieux et se donner les moyens de les atteindre.

La meilleure méthode pour réduire la production de matière résiduelle est de réduire la production de matière à la source. Dans ce domaine, la Ville peut agir en introduisant des critères dans sa politique d'achat, par exemple sur la durée de

vie et l'emballage des produits qu'elle consomme. Elle peut également agir par la sensibilisation auprès des citoyens.

Utilisation du papier

Le plan d'action du PGMR prévoit l'instauration de directives, pratiques et politiques internes en matière d'utilisation du papier. Il prévoit également l'adoption d'une politique d'achats écoresponsables dans les services de la Ville. Nous sommes favorables à de telles initiatives. Nous croyons également que le conseil municipal pourrait améliorer son rendement en ce qui a trait à l'utilisation de papier (impression recto-verso systématique, création d'un nuage pour partager certains documents aux conseillers). Certaines villes vont jusqu'à tenir des conseils sans papier, une méthode de travail adoptée par divers conseils d'administration. Il existe pour ce faire des outils informatiques efficaces qui permettent d'accéder facilement à la documentation nécessaire à la prise de décision.

Recommandation 1 : Qu'un conseil sans papier soit instauré au conseil municipal de Saguenay.

Réemploi

Le plan d'action prévoit d'évaluer la possibilité d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres. Dans le même ordre d'idée, la RMR du Lac-Saint-Jean analysera la faisabilité de mettre en place la vente de matières réutilisables provenant des écocentres, telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.² De telles pratiques sont déjà en place à Montréal, et plus près de nous à Saint-Honoré et Falardeau.

² PGMR MRC Domaine-du-Roy, Lac-St-Jean-Est et Maria-Chapdelaine 2016-2020, p. 103

Recommandation 2 : Nous recommandons d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres.

Récupération et recyclage

Lieux publics et événements

À Saguenay, il n'est pas systématique de retrouver dans les lieux publics des équipements de récupération et de recyclage à côté des poubelles. Il en va de même pour les grandes artères qui sont fréquentées de façon importante par les piétons (rue St-Dominique, rue Racine, rue Mars, par exemple). Selon nous, il s'agit d'un facteur important dans la réussite des objectifs de performance. Nous ne pouvons demander aux citoyens de récupérer et de recycler si on ne leur offre pas les outils pour le faire. Nous constatons donc avec satisfaction que le PGMR prévoit l'amélioration des îlots d'apports volontaires dans les lieux publics. Il en est de même pour la poursuite du financement aux organismes en vue de la mise en place d'outils de récupération et de recyclage lors de grands événements parrainés par la municipalité. Cependant, rien n'indique que la Ville prendra les moyens de s'assurer que la matière sera gérée de manière efficace jusqu'à la fin de son cycle de vie.

Recommandation 3 : Nous recommandons que les grandes artères fréquentées de façon importante par les piétons soient prises en compte dans l'objectif d'amélioration des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics.

Recommandation 4 : Nous recommandons de mettre sur pied un programme de gestion responsable de la matière déposée dans les îlots d'apports volontaires.

Il a été mentionné lors de la consultation publique du 31 mars que la régie des événements de Ville de Saguenay pourrait éventuellement faire de la mise en place d'outils de récupération et de recyclage une condition pour soutenir un organisme qui souhaite tenir un événement sur le territoire de la Ville. Nous sommes en faveur de telles initiatives.

Eau embouteillée et verre de styromousse

Nous voyons d'un bon œil l'adoption d'une politique interne pour lutter contre la consommation d'eau embouteillée et l'utilisation du verre en styromousse. Les bouteilles d'eau à usage unique font partie de nos préoccupations. Plus de 80 villes canadiennes en restreignent l'usage, principalement dans les édifices municipaux, mais également dans les parcs, installations et centres communautaires (Toronto)³. San Francisco en a interdit la vente dans les endroits publics incluant les écoles, les transports et les événements de plein air⁴. Nous nous intéressons de près aux débats concernant l'annonce du maire Coderre qui souhaite les bannir du territoire de la Ville de Montréal.

Recommandation 5 : Nous recommandons les bouteilles d'eau en plastique de format de 1l et moins soient bannis des services de la Ville, que soit évaluée la possibilité de les bannir de tous les édifices municipaux (centres communautaires, parcs, arénas, etc.) et qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès des commerces et institutions publiques de Saguenay pour les inciter à faire de même.

Appels d'offres

Nous appuyons l'inclusion dans les documents d'appels d'offres de clauses particulières pour exiger que l'adjudicataire se conforme à certaines pratiques

³ <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201603/21/01-4962920-bouteille-deau-lindustrie-suit-de-pres-les-intentions-de-montreal.php>

⁴ http://www.wedemain.fr/San-Francisco-interdit-la-vente-de-bouteilles-d-eau-sur-l-espace-public_a852.html

telles que se départir des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) vers des centres de récupération et de recyclage et le transport des encombrants pouvant être récupérés et recyclés vers un centre de traitement autorisé. Nous croyons qu'il s'agit de mesures simples, non coûteuses et efficaces pour encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Valorisation (recyclage)

Traitement des matières organiques

Le choix de la méthode de traitement des matières organiques est un élément très important du Plan de gestion des matières résiduelles révisé. Plusieurs villes québécoises ont déjà implanté la collecte des matières putrescibles depuis plusieurs années : Gatineau, Laval, Sherbrooke, Lévis, Victoriaville, Saint-Hyacinthe et Drummondville, par exemple. Saguenay se voit dans l'obligation de presser le pas en raison de l'intention gouvernementale de bannir ces matières des sites d'enfouissement à compter de 2020.

Nous sommes en accord avec le choix du compostage. Nous croyons qu'il s'agit d'une décision raisonnable considérant les volumes à traiter, les possibilités de valorisation, les installations déjà en place et les coûts des différentes méthodes de traitement de la matière organique.

Recommandation 6 : Nous recommandons de considérer dans le processus de mise en place de la collecte des matières organiques les entreprises régionales qui possèdent les installations susceptibles de recevoir la matière organique à valoriser.

Nous croyons que la matière doit être traitée près du lieu où elle a été produite, afin de limiter les transports et l'émission de gaz à effet de serre (GES). Par contre, nous sommes convaincus qu'une collaboration avec le Lac-St-Jean pourrait être profitable pour ce qui est de la gestion du processus. Cela permettrait de réaliser

des économies d'échelle, par exemple sur l'achat de bacs, et de tirer profit des compétences et des expériences de chacun.

Recommandation 7 : Nous recommandons que toutes les avenues possibles de collaboration avec le Lac-Saint-Jean soient envisagées en ce qui concerne le traitement des matières organiques.

Aucune campagne d'information ne semble être prévue auprès des citoyens pour les guider dans ces nouvelles façons de faire. Il serait important de l'inclure.

Recommandation 8 : Nous recommandons d'inclure une campagne d'information de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens dans le processus de mise en œuvre de la collecte des matières organiques.

Avec une bonne sensibilisation, les habitudes des citoyens évoluent et leurs pratiques changent et se consolident dans le temps. L'expérience du recyclage nous l'a bien démontré puisqu'il a fallu il y a quelques années changer les bacs bleus qui ne suffisaient plus à la tâche.

Recommandation 9 : Nous recommandons de procéder dès le départ à l'achat de bacs bruns de format 360 litres pour éviter d'avoir à les changer dans quelques années.

Certaines villes québécoises ont adopté une tarification incitative pour encourager les citoyens à utiliser la collecte sélective. Cette tarification tient compte de l'utilisation du service de collecte par chaque citoyen (par exemple, à Beaconsfield, la tarification est établie en tenant compte de la taille du bac et de la fréquence des collectes⁵). En juin 2013, la petite municipalité du Canton de Potton a adopté cette méthode⁶, qui leur aurait permis de réduire la quantité de déchets ultimes

⁵ <http://www.beaconsfield.ca/fr/ordures-et-recyclage/tarification-incitative.html>

⁶ *Tarifification incitative et réduction à la source, les pierres d'assises négligées du projet de PMGMR 2015-2020*, Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal, 28 septembre 2015, p. 9

produits par les ménages de 42 % et d'augmenter de 13 % les matières recyclables collectées. La Ville de Beaconsfield a emboîté le pas en janvier 2016. Gatineau a quant à elle lancé un appel d'offres pour identifier des solutions d'implantation d'une tarification incitative⁷. Nous n'avons pas assez d'informations à ce sujet pour se prononcer, mais nous pensons qu'il faut s'intéresser aux pratiques en vigueur et s'inspirer de celles qui peuvent s'appliquer à Saguenay.

Grands générateurs

Nous croyons qu'il faut mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs de matières organiques comme les supermarchés et les restaurants à valoriser ces matières. Il y a là un grand potentiel de tonnage à récupérer, et qui ne demande que peu d'efforts. Un projet en ce sens a d'ailleurs été mis en place en 2006 par le biais de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Le projet CompoTable « vise à intégrer de manière permanente la collecte des matières compostables dans les commerces de restauration et d'alimentation de la Ville de Saguenay.⁸ Après un an d'opération auprès d'une vingtaine d'ICI, 615 tonnes de matières putrescibles ont été récupérées et valorisées. La chaire évaluait à l'époque à plus de 4 000 tonnes annuellement la matière potentielle à récupérer auprès de l'ensemble des ICI de Saguenay.⁹

Recommandation 10 : Nous recommandons de mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs (supermarchés, restaurants, UQAC, CIUSS etc.) à valoriser la matière organique et d'appuyer les initiatives telles le projet CompoTable.

⁷ *Accompagnement dans l'identification de solutions d'implantation d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel – Rapport synthèse à la Ville de Gatineau, NI Corporation, 21 mai 2015*

⁸ *Guide d'application – Mise en œuvre d'un programme de collecte de matières compostables pour la production de compost, Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi,*

⁹ *Le projet CompoTable une initiative de développement durable, Communiqué de presse de la chaire en éco-conseil de l'UQAC, 24 avril 2008*

Élimination

Déjà en 2013, l'ERD s'engageait à dresser un bilan des émissions de GES de la flotte de véhicules et du parc immobilier de la Ville et d'adopter un plan d'action afin de réduire les GES sur le territoire de Saguenay. Le plan d'action prévoit la réalisation d'un inventaire des émissions de GES liées au transport des résidus ultimes. Nous croyons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction et nous encourageons la Ville à réaliser son bilan global.

Secteurs ICI et CRD

Nous sommes en faveur de l'introduction de mesures réglementaires coercitives lors de l'émission de permis de construction.

Quartiers blancs

Si les quartiers blancs permettent d'économiser de l'argent aux contribuables de Saguenay et qu'ils réduisent significativement l'utilisation d'abrasifs, nous constatons qu'ils posent un problème de sécurité. De nombreux citoyens nous rapportent des incidents qu'ils ont vécus. Le protocole de sablage des arrêts sur plus ou moins 15 m ne semble pas respecté à la lettre. Il va sans dire que cela rend difficile l'immobilisation des véhicules et comporte un risque important pour les automobilistes et les piétons.

Recommandation 11 : Nous recommandons que la pratique des quartiers blancs soit réévaluée afin de prioriser la sécurité des citoyens.

Information, sensibilisation et éducation

L'atteinte des objectifs ciblés dans le PGMR dépend en grande partie des efforts qui seront consentis à la promotion et à la sensibilisation. Il s'agit d'un facteur clé dans l'atteinte des objectifs du PGMR. Il est d'une importance capitale que les

citoyens soient tenus au courant des services offerts et des meilleures pratiques en matière de gestion des matières résiduelles. Même rempli de bonne volonté, personne n'utilise un service dont il ne connaît pas l'existence.

Nous nous sommes inquiétés de l'absence de budget attaché au volet Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ) dans la 1^{ère} version du PGMR soumise à la consultation. Nous avons constaté avec satisfaction que le document remis lors de la consultation publique contient des budgets pour le volet ISÉ, et que les montants nous semblent conséquents.

Conclusion

Le PGMR 2016-2020 doit répondre à des enjeux de taille pour respecter les objectifs du Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015. Nous croyons qu'il s'agit d'un bon plan dans son ensemble, mais nous avons souhaité y apporter des pistes de bonification.

Nous croyons que la collaboration avec le Lac-Saint-Jean devrait être renforcée, ce qui semble être la volonté régionale, selon les discours entendus lors de la consultation publique. Nous croyons également que l'information, la sensibilisation et l'éducation sont au centre de la réussite de ce plan et qu'il faut y mettre tous les efforts nécessaires.

L'ERD a toujours mis l'environnement et le développement durable au centre de ses préoccupations. C'est l'engagement que nous avons pris en 2013 et que nous réitérons dans nos prises de position. Nous souhaitons faire de Saguenay une ville mobilisée autour d'enjeux ambitieux et qui se donne les moyens d'atteindre ses objectifs.

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Qu'un conseil sans papier soit instauré au conseil municipal de Saguenay.

Recommandation 2 : Nous recommandons d'introduire des kiosques de réemploi dans les écocentres.

Recommandation 3 : Nous recommandons que les grandes artères fréquentées de façon importante par les piétons soient prises en compte dans l'objectif d'amélioration des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics.

Recommandation 4 : Nous recommandons de mettre sur pied un programme de gestion responsable de la matière déposée dans les îlots d'apports volontaires.

Recommandation 5 : Nous recommandons les bouteilles d'eau en plastique de format de 1l et moins soient bannis des services de la Ville, que soit évaluée la possibilité de les bannir de tous les édifices municipaux (centres communautaires, parcs, arénas, etc.) et qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès des commerces et des institutions publiques de Saguenay pour les inciter à faire de même.

Recommandation 6 : Nous recommandons de considérer dans le processus de mise en place de la collecte des matières organiques les entreprises régionales qui possèdent les installations susceptibles de recevoir la matière organique à valoriser.

Recommandation 7 : Nous recommandons que toutes les avenues possibles de collaboration avec le Lac-Saint-Jean soient envisagées en ce qui concerne le traitement des matières organiques.

Recommandation 8 : Nous recommandons d'inclure une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens dans le processus de mise en œuvre de la collecte des matières organiques.

Recommandation 9 : Nous recommandons de procéder dès le départ à l'achat de bacs bruns de format 360 litres pour éviter d'avoir à les changer dans quelques années.

Recommandation 10 : Nous recommandons de mettre en place des incitatifs pour encourager les grands générateurs (supermarchés, restaurants, UQAC, CIUSS etc.) à valoriser la matière organique et d'appuyer les initiatives telles le projet CompoTable.

Recommandation 11 : Nous recommandons que la pratique des quartiers blancs soit réévaluée afin de prioriser la sécurité des citoyens.